

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Chabot, adjointe administrative de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Monsieur Rémi Labonté, 34 rue des Bouleaux, lot no 3 906 588

Dans le but d'obtenir un permis pour la construction d'un garage résidentiel, les normes relatives à la façade, la hauteur et la superficie ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

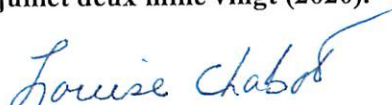
	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
<u>Dimensions des bâtiments secondaires dans les zones résidentielles (RA et RB) et de villégiature (VIL)</u>		Un seul garage privé et/ou remise est autorisé par bâtiment principal
Superficie	1 800 p.c. (167,28 m.c.) (dérogation 616,4 p.c.)	Lorsque le terrain a une superficie de plus de 1 500 m.c., la superficie allouée, soit pour le garage, soit pour la remise, ou soit pour la superficie totale de l'ensemble des deux selon le cas, ne devra pas excéder 110 m.c. (1 183,6 p.c.) sans toutefois excéder 3,5% de la superficie du terrain
Hauteur	24 pi, soit 100% (dérogation 25% (6 pi))	La hauteur d'un bâtiment secondaire ne pourra excéder 75% (18 pi) de la hauteur du bâtiment principal. La hauteur de ces bâtiments se mesure en termes d'altitude
Façade	36 pi (10,97 m), 131,4% de 27,5 pi)	La dimension de la façade du garage, qu'il soit détaché ou non, ne peut dépasser 90% de 8,35 m (24,8 pi ou 7,515 m) de la dimension de la façade du bâtiment principal

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ce sujet lors de la séance ordinaire du lundi, 3 août 2020, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 31 juillet 2020. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
- Par courriel : info@saint-isidore.net

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quinzième (15^e) jour du mois de juillet deux mille vingt (2020).


Louise Chabot,
Adjointe administrative